

## 1. Contexte

Dans le cadre des actions volontaristes décidées par le Conseil MUSE, le soutien aux événements scientifiques d'envergure internationale est jugé prioritaire.

Cette action a pour objectif de mettre en lumière et renforcer le dynamisme des communautés scientifiques de Montpellier, organisatrices de nombreux événements scientifiques d'envergure internationale et de promouvoir leurs actions contribuant à la renommée à l'international de l'Université de Montpellier et de ses partenaires de l'I-SITE Montpellier Université d'Excellence.

L'objectif de cette note est d'établir les procédures liées à ces soutiens, à savoir les règles d'éligibilité et d'arbitrage, le niveau de soutien, les engagements réciproques liés à ce soutien et leur suivi.

## 2. Critères d'éligibilité et modalités de soutien

Les événements scientifiques considérés doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- thème entrant dans l'un des trois piliers de MUSE « Nourrir, Protéger, Soigner » et/ou situé à leurs interfaces,
- dimension internationale avérée,
- organisée par une structure de MUSE,
- se déroulant à Montpellier ou ses environs ou à l'étranger,
- impliquant les membres de MUSE.

Les modalités de soutien répondent aux principes suivants :

- soutien d'un montant de 5000 € maximum, et pouvant être porté exceptionnellement à 15000 € pour les événements jugés d'importance majeure par leur ampleur.

En contrepartie de ce soutien, l'organisateur s'engage à insérer le logo MUSE sur chaque support de communication de l'évènement, à proposer à la Direction exécutive de MUSE d'intervenir à l'ouverture ou à la clôture de l'évènement. Un compte-rendu est transmis à la Direction exécutive dans un délai de 2 mois après la tenue de l'évènement afin que MUSE puisse en faire état en tant qu'action soutenue dans ses différents rapports d'activités.

## 3. Modalités d'instruction

Les organisateurs d'évènements scientifiques transmettent leurs demandes de soutien selon les procédures internes propres à leur établissement d'affectation. Deux fois par an (avant le 15 novembre et avant le 15 mai) les Directions des établissements proposent les événements à soutenir pour un financement à la direction exécutive MUSE qui procède à un examen et, le cas échéant, à un arbitrage, pour présentation et pour validation au Conseil MUSE. Ces demandes incluent une présentation synthétique de l'évènement (une page), un argumentaire de l'intérêt pour MUSE et de la manière dont les conditions d'éligibilité sont remplies (une page) et font état des autres sources de financement et de leur montant.

Contact : Nathalie Modjeska, chargée de programmes internationaux [nathalie.modjeska@umontpellier.fr](mailto:nathalie.modjeska@umontpellier.fr)